

COMITE SYNDICAL DU 29 Mars 2002

COMPTE RENDU DE SEANCE

Membres du Syndicat en exercice : 56
Votants : 31
Pouvoir : 1
Date de convocation : 21 Mars 2002
Affichage :

Délégués titulaires présents : MM GRELLIER Jean, BEALU Norbert, BONNEAU Jean-Claude, POTIRON Jean-Louis, MME REGNIER Dominique, MM GUILLET Jean-Marie, MME PILLET Denise, MM ROULLEAU Claude, POUPIN Pierre, BOINIER Philippe, MAGNAN Paul, CHARRUYER François, HEURTEBISE Michel, PROUST Adrien, PROUST Bernard, MASSE Jacques, GAUTRON Yves, BOUDINET Jean-Claude, RENOUE Christian, DUTAUD Gilbert, DIEUMEGARD Jacques, GIRARD René, MIGEON Bernard, MME DU DRESNAY Marie-Gabrielle, FERJOU Claude, AUBIN Claude, GAUDICHEAU Jean-Jacques, JOLIVET Henri.

Délégués suppléants présents : MM NOURISSON Michel suppléant de MME RENAUDIN Aline, MM FOCHE Etienne suppléant de MM HEURTEBISE Michel, MM GELOT Alain suppléant de MM SOUMASSIERE Michel.

Absent ayant donné pouvoir : MME ROUYER Colette absente ayant donnée pouvoir à MM BONNEAU Jean-Claude.

Absents excusés : MM BERNIER Jean-Michel, TRICOT Dominique, ROUGER Berty, GEAY Bernard, GABORIEAU Joseph, GIRARD Claude, BOUTIN Dominique, GUILLEMET Pascal, FAUCHER Bernard, MME JEAN BAPTISTE Colette, MASSE Michel, DAGUERRE Jean-Yves, PRINCAJ Jacky, DORIGO Pierre, DENIS Luc, MME VERGNAUD Renée, Mr le Président de la CAN, VERGNAULT Jannick, COUSIN Guy, PAINEAU Bernard, FOUCHEREAU Jean-Marie, RICHARD Jacky, BIRONNEAU Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : M. BOUDINET Jean-Claude.

Monsieur le Président remercie la Communauté de Communes de Parthenay d'accueillir l'Assemblée syndicale réunie en session ordinaire.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 22 Février 2002 est adopté à l'unanimité. Mr Jean-Claude BOUDINET est nommé secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 MARS 2002

Mr Norbert BEALU, Vice-président et porte-parole du SMITED, rend compte de la réunion organisée par Mr le Préfet le 13 Mars 2002 à St-Georges de Noisé.

Mr le Préfet, Mr Jean-Marie MORISSET, Président du Conseil Général, Mr André DULAIT, Président de l'Association des Maires et Sénateur-Maire de Ménagoutte et Mr Norbert BEALU ont fait état de la situation actuelle et de l'obligation de trouver une solution départementale pour assurer une gestion durable des déchets ménagers en Deux-Sèvres.

Mr BEALU a présenté dans leurs grandes lignes les objectifs et les orientations du syndicat et annoncé les débats dont ces orientations feront l'objet.

L'Assemblée composée des délégués des Communautés de Communes de Mazières et de Ménagoutte a débattu du sujet en présence des représentants du Chêne Assiette et des correspondants de la presse locale. Le

principe de la mise en place d'une commission d'audience publique (CAP) a été acquis avec comme support d'organisation la communauté de Communes de Ménigoute.

ORIENTATION DU SMITED POUR UNE GESTION DURABLE DES DECHETS MENAGERS

Le 22 février 2002, le comité syndical s'est prononcé favorablement sur les orientations ci-dessous rappelées :

OBJECTIFS AUX ECHEANCES 2002-2005: TRAITEMENT DE PREMIER NIVEAU

1. Promouvoir auprès de ses adhérents la volonté de collecter séparativement une quantité supérieure à 50% du gisement global en augmentant les performances qualitatives et quantitatives de ces collectes,
2. Inciter les consommateurs à modifier leur comportement pour limiter la production de déchets à la source,
3. Promouvoir le compostage à domicile et/ou les collectes séparatives de la fraction fermentescible

OBJECTIFS AUX ECHEANCES 2005-2010 : TRAITEMENT DE SECOND NIVEAU

1. Mise en œuvre des outils de valorisation de second niveau par valorisation matière ou/et énergétique
 - a. Mise en place de prétraitement permettant l'extraction mécanique de matières recyclables complémentaires
 - b. Valorisation matière par fermentation aérobie ou anaérobie des déchets résiduels ou traitement chimique
 - c. Valorisation énergétique autre que l'incinération traditionnelle
2. Stockage de la fraction ultime des déchets
 - a. Admission de la seule fraction non valorisée des déchets ayant subi un traitement de premier et deuxième niveau
 - b. Réduction de la nocivité des déchets ultimes stockés

Le schéma proposé aujourd'hui, qui s'appuie sur le document de synthèse ANTEA, précise:

- a. *les objectifs quantitatifs à atteindre,*
- b. *les filières envisageables,*
- c. *les coûts induits par la mise en place des filières techniques.*

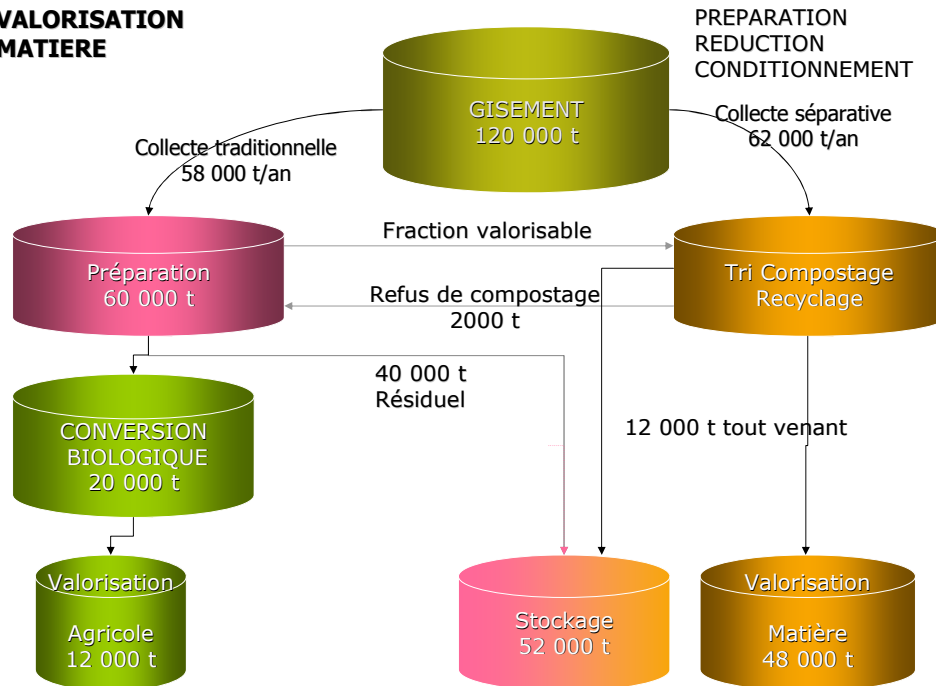
- Le dispositif sera articulé autour du concept de préparation et de conditionnement des déchets résiduels, opérations nécessaires en amont de tout traitement ultérieur (compostage, traitement physico-chimique, méthanisation sur ordures résiduelles, gazéification par voie thermique).

- La filière proposée privilégie, dans un premier temps, la conversion biologique avec stockage des déchets ultimes, et réserve la valorisation énergétique permettant de réduire encore les quantités à stocker pour une deuxième étape, en fonction des retours d'expérience attendus et de l'évolution des coûts.

/...

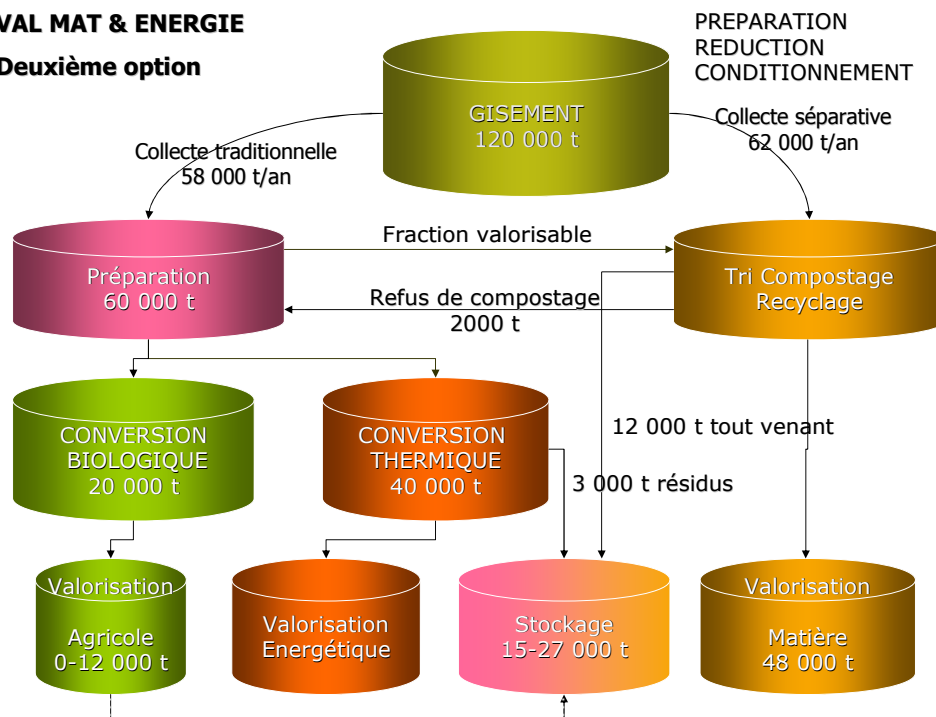
- Cette valorisation biologique permet d'extraire 20 000 tonnes supplémentaires du gisement résiduel et de réduire les quantités à stocker à 50 000 tonnes tout en étant compatible avec les coûts actuels.

VALORISATION MATIERE



- Si on veut aller plus loin et ne stocker que 15 à 20 000 tonnes, il faut avoir recours au traitement thermique, mais le coût global est alors majoré de 50%.

VAL MAT & ENERGIE Deuxième option



La mise en œuvre de ce schéma, qui sera repris dans le livre blanc, nécessitera de conduire les actions suivantes :

- ✓ Mener toutes actions de communication visant à :
 - Limiter la production de déchets
 - Augmenter les performances qualitatives et quantitatives des collectes séparatives
 - Informer le plus largement possible des actions et orientations prises
- ✓ Réaliser une unité de pré-traitement centralisée dimensionnée à 60 000 tonnes/an
 - Tri mécanique sur collecte traditionnelle ou résiduelle
 - Prévoir une capacité de 30 000 t/an sur 1 poste, soit 60 000 t/an sur 2 postes

- Fixer un objectif de qualité des séparations pour valorisation
- ✓ Rechercher la qualité du traitement des déchets résiduels
 - Séparer la fraction valorisable en agriculture
 - Séparer la fraction recyclable (métaux, verres, inertes, combustibles, etc.)
 - Garantir la qualité des fractions séparées pour valorisation (PTM)
 - Restreindre les quantités à stocker et les stabiliser
 - Dans un premier temps, diriger tous les déchets ultimes vers le CSDU
 - Dans un second temps, étudier la séparation spécifique de la fraction valorisable énergétiquement
- ✓ Organiser le Conditionnement
 - Séparer les fractions et les conditionner selon la destination
 - Compactage pour les CSDU et/ou le traitement thermique
- ✓ Optimiser le stockage et le transport
 - La nécessité de créer une capacité de stockage au centre du Département, complémentaire de celle existante au Nord
 - Organiser et optimiser les transports vers les unités de traitement existantes ou à créer sur les bassins de production Nord, Centre et Sud
- ✓ Elaborer et réaliser un schéma d'organisation de la filière compostage
 - Proposer un schéma d'organisation des plateformes de compostage au niveau départemental
 - Optimiser les plateformes existantes
 - Viser un traitement par bassin de production

Après un large débat, Mr le Président met au vote à bulletin secret le schéma d'orientation du SMITED pour une gestion durable des déchets ménagers.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le schéma privilégiant dans un premier temps la mise en œuvre de la valorisation matière, et se réserve d'étudier la faisabilité technique et économique d'une valorisation énergétique pour une deuxième étape.

Délibération N°290302-00

PRISE EN COMPTE DES BIENS ACQUIS ET TRAVAUX REALISES EN 2001

Actualisation des valeurs en euros

La prise en compte des éléments d'actifs réalisés en 2001 transposés en Euros ainsi que la prise en compte des derniers investissements réalisés en 2001 conduisent à l'actualisation du tableau des amortissements joint en annexe.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la prise en compte des biens et travaux réalisés en 2001 ainsi que les amortissements dans l'actualisation des valeurs en Euros.

Délibération N°290302-01

CONVENTION SAFER

Périmètre de veille foncière

Le Comité Syndical a émis un avis favorable pour la signature d'une convention avec la SAFER en vue de constituer des réserves foncières à proximité du site de La Loge d'une part et dans une zone centre département, d'autre part. Le projet de convention a été adopté dans la forme et le fond lors de la dernière assemblée syndicale.

Compte tenu des orientations prises en matière d'organisation de la préparation et du traitement des déchets, le secteur géographique de veille foncière concerne les cantons de Mazières et Ménigoute ainsi qu'une zone située

Compte-rendu AS du 29 Mars 2002

en bordure de l'axe routier départemental (RD 743) entre l'échangeur autoroutier A 83 Niort Nord et le Sud de Parthenay.

Ces précisions apportées, le comité syndical approuve la veille foncière telle que définie ci-dessus et autorise Mr le Président à signer la convention avec la SAFER ainsi que les pièces afférentes à la convention.

Délibération N°290302-02

DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget 2002

Le vote du budget étant intervenu fin novembre 2001, il est proposé de réajuster le montant des crédits inscrits au niveau de certains chapitres budgétaires ainsi qu'en section d'investissement pour le financement de programmes nouveaux.

Il est proposé d'inscrire 24 500 € en recettes supplémentaires de fonctionnement. Les autres modifications concernent des changements d'imputations budgétaires sans incidence sur l'équilibre global du budget primitif.

Délibération N°29003-03

QUESTIONS DIVERSES

✓ Communication

Mr le Président fait le point des actions de communication à mener et notamment de l'organisation du colloque qui aura lieu le 25 Avril prochain.

✓ Indemnité Compensatoire de Coulonges Thouarsais

Mr le Président informe que le Maire de la commune de Coulonges Thouarsais a adressé une proposition d'indemnité de 1€ la tonne réceptionnée sur le site de La Loge. L'assemblée suite à sa décision du 22 Février dernier demande à Mr le Président d'élaborer un projet de convention comportant les modalités d'indexation de cette indemnité.

✓ Entreprise de démantèlement de matériels électroniques et informatiques

Mr le Président fait état de l'inventaire des matériels électroniques et informatiques réalisé par l'association intermédiaire de St-Maixent.

Les prochaines réunions de bureau sont programmées les 30 Avril et 24 Mai 2002.

Les prochaines réunions d'assemblée Syndicale sont programmées les 31 Mai et 28 Juin 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11h45.

Conformément à la délibération n°13 du Comité Syndical du 29 Juin dernier, la prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu au siège social du Sictom de Coulonges Champdeniers à Coulonges sur l'Autize le 31 Mai 2002.

Le Secrétaire de Séance,
SMITED,
Jean-Claude BOUDINET

Le Président du
Jacques MASSE